

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

Jeudi 19 Novembre 2015 (13) Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 19 novembre 2015 à 15h15, au lieu habituel. Tous les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation. Étaient présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de son honneur la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Ouverture
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lumières église- Synergie
5. Camion Ford Ranger 2002
6. Période de questions
7. Levée de la session

2- Renonciation de l'avis de convocation

Les conseillers, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

15-275 3- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-276 4- Lumières église - Synergie [n/d N-174]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de Synergie illuminations au coût de 6 853.86 \$, taxes et installation incluses.

Le coût net pour la municipalité est de 6 260 \$ et sera pris à même le surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-277 5. Camion Ford Ranger 2002 [n/d N-95]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la vente du camion Ford Ranger 2002 avec pelle, à Cédrik Lachaine, pour la somme de 2 500\$. L'offre est telle que vue et sans garantie légale.

Le conseil autorise la directrice générale à procéder au transfert du véhicule avec l'acheteur.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions

15-278 6. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que la présente séance extraordinaire soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
15-276.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

**0 personnes
Fin de la session 13h20**

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale